



**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE



**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE**  
**DE DEVELOPPEMENT**



**UNION EUROPEENNE**

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS**

**AGENCE DE GESTION DES ROUTES DE GUINEE**  
**(AGEROUTE SA)**

**UNITE DE GESTION DES PROJETS TRANSPORTS-BAD**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°010C/MITP/AGEROUTE/UGP-BAD/2025 DU 06/08/2025**  
**(SERVICE DE CONSULTANTS - ONG/FIRME)**

---

**Secteur des Transports**

Référence de l'accord des financements : Prêt FAD N°2100150040294, Don FAD N° : 2100155038320 ; Don FAT N°5900155014352 ; Don Afif (UE) N°5110155000102,

N° d'Identification du Projet : **P-Z1-DB0-221**

Intitulé de la Mission : **Recrutement d'une ONG/FIRME pour les services d'accompagnement social, communication, sensibilisation, gestion des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet d'aménagement de la route Boké-Québo, Phase1/Lot2**

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu des financements du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Union Européenne (UE) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement de la route Boké-Québo, Phase 1/Lot 2, relatif à la section Dabiss (PK 45+00) - Frontière Guinée Bissau (PK86+00), longue de 41,00 km en territoire guinéen, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces financements pour le paiement du contrat de services d'un consultant/ Firme relatif à l'accompagnement social, la communication, la sensibilisation, la gestion des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre des activités .
2. L'objectif général de la mission est d'amener des actions de sensibilisation et de mobilisation sociale auprès des membres des communautés impactées de la zone d'intervention du projet, afin qu'ils puissent participer activement et massivement au développement socioéconomique de leurs localités.
3. Sous la responsabilité générale de l'UGP-BAD, l'ONG/FIRME mettra en œuvre des activités d'accompagnement social, de communication, de sensibilisation pour la gestion des plaintes. En collaboration avec les membres des comités de gestion des plaintes de la zone du projet, l'ONG ou la Firme d'accompagnement social aura la responsabilité de :
  - Développer des stratégies communautaires de communication et de sensibilisation à la gestion des réclamations dans les zones d'intervention du projet ;
  - Organiser et mettre en œuvre les activités de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la lutte contre les maladies transmissibles, y compris le VIH/SIDA, Ebola, COVID 19 ;
  - Organiser des sessions de sensibilisation à l'endroit des communautés riveraines et des usagers sur la sécurité routière ;
  - Développer les initiatives intégrées communautaires sur la gestion des nuisances, des accidents, la protection des ouvrages et équipements, etc. ;
  - Dynamiser et coordonner les activités des comités de gestion des plaintes ;
  - Assurer la collecte et le rapportage des données relatives au mécanisme de gestion de plaintes mis en place dans la zone d'intervention du projet ;
  - Sensibiliser et renforcer les capacités des communautés sur la prévention et la gestion des conflits ;

*A*

- Sensibiliser les communautés sur les risques liés aux carrières ouvertes et non restaurées ainsi que les dispositions sécuritaires à observer par les communautés dans la zone du projet ;
  - Contribuer à l'amélioration de la qualité des services de soutien destinés LAux personnes vulnérables ;
  - Élaborer un plan d'accompagnement des organisations communautaires féminines de base pour l'utilisation durable des plates-formes multifonctionnelles ;
  - Proposer des mécanismes de capitalisation et de documentation des expériences réussies basées sur des évidences ;
  - Renforcer les capacités des femmes et des filles à risque de VBG et d'abus et exploitation sexuelles ;
  - Collecter, analyser et diffuser les données suivant les principes éthiques de la protection sociale ;
  - Identifier et fournir les informations sur les indicateurs sociaux découlant de la présente mission ;
  - Produire des rapports trimestriels pendant toute la durée de ses prestations et un rapport final.
4. La durée de la mission est de douze (12) mois à partir de la notification de l'ordre de démarrage des services. Les termes de référence de la mission peuvent être téléchargés à travers le lien : [https://docs.google.com/document/d/1U9RVFjSkIMZACeln\\_x-En0ZcuZK0TtSY/edit?usp=sharing&ouid=114104436473695380639&rtpof=true&sd=true](https://docs.google.com/document/d/1U9RVFjSkIMZACeln_x-En0ZcuZK0TtSY/edit?usp=sharing&ouid=114104436473695380639&rtpof=true&sd=true)
5. Le Ministère des Infrastructures et des Travaux publics invite les Consultants (ONG/FIRME) à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (*documentation, l'organisation technique et managériale, référence de prestations similaires avec les justificatifs, expériences générales dans des missions comparables, disponibilité du personnel, etc.*). *Chaque mission similaire ne sera prise en compte que si le consultant fournit les justificatifs relatifs à sa réalisation, tels que les attestations de service fait délivrées par le Client.*
6. Les critères d'évaluation pour la liste restreinte notés sur un total de 100 points sont :
- Expérience générale de l'ONG/FIRME dans le domaine, notée sur 20 points à raison de 2 points par année d'expérience jusqu'à concurrence des 20 points ;
  - Référence de prestations similaires (expériences spécifiques justifiées) notée sur 60 points à raison de 20 points par expérience spécifique jusqu'à concurrence des 60 points ;
  - Capacités techniques et de gestion du Consultant notées sur 20 points.
- En cas d'égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expérience spécifique.

NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint (i) les justificatifs comportant les coordonnées des Maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies et (ii) une attestation de bonne fin d'exécution.

Les ONG/Firmes peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. En cas de groupement, l'accord constitutif de groupement devra être joint.

7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « *Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque* », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi (Heure locale soit GMT).

**Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics**

**Direction Générale de l'Agence de Gestion des Routes /Unité de Gestion des Projets BAD  
sis à l'immeuble MISS POKOU, Appartement 7A, Quartier Téminétaye, Commune de Kaloum,  
Conakry, République de Guinée.**

**E-mail : [amara.diabate@ageroute.gov.gn](mailto:amara.diabate@ageroute.gov.gn) et [tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn](mailto:tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn)**

**Tél : (+224) 628 68 77 37/624 63 19 53**

9. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en Français et envoyés par courriel en version PDF à l'adresse [amara.diabate@ageroute.gov.gn](mailto:amara.diabate@ageroute.gov.gn) et copie à [tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn](mailto:tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn) au plus tard le 10/09/2025 à 10 heures 30 minutes (heure locale) et y porter expressément la mention « *manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'une ONG/FIRME pour les services d'accompagnement social, communication, sensibilisation, gestion des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet d'aménagement de la route Boké-Québo, Phase1/Lot2* »

Conakry, le ...06/08/...2025

**Le Coordonnateur**



**Amara DIABATE**